

Dernière évolution de notre contrat originel, NORTIA – un des tous premiers contrats du genre – NORTIA II s'adresse aux investisseurs désireux de gérer leur contrat à partir d'une sélection rigoureuse des meilleurs OPCVM de chaque compartiment du marché.

3 BONNES RAISONS D'ENVISAGER SON AVENIR AVEC NORTIA II :

✓ Rechercher une gestion financière, sélective et performante

✓ Se décharger de tout souci de gestion :
- Mandats de gestion
- Options de gestion assistée

✓ Transférabilité du PEP

■ LE CONTRAT

Souple, ouvert et évolutif, NORTIA II propose une large gamme d'OPCVM, 3 actifs en euros (Euro classique, EuroPatrimoine et EuroDifféré) et 5 mandats de gestion multisupports, pour les investisseurs souhaitant déléguer tout ou partie de la gestion de leur contrat.

La Durée

Contrat d'Assurance vie à versements libres et à durée viagère.

Les Versements

Versement initial : 7 500€
Versements complémentaires : Libres : 1 500€
Programmés : 150€ par mois, 300€ par trimestre, 450€ par semestre, 750€ par an

■ ZOOM SUR LES FONDS EN EUROS

EuroPatrimoine, une nouvelle génération d'actifs en euros

Le fonds EuroPatrimoine est une nouvelle génération d'actifs en euros offrant une alternative à l'érosion du rendement des fonds généraux classiques des compagnies d'assurance, tout en conservant la garantie du capital.

Le fonds EuroPatrimoine présente les mêmes caractéristiques qu'un actif général classique, à savoir :

- Une garantie du Capital : permanente (*frais de gestion compris*),
- Un effet cliquet : les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause quelle que soit la conjoncture,
- Une participation aux bénéfices spécifique : tenant compte de la performance du fonds général et d'actifs plus dynamiques.

Pour l'année 2011, le fonds EuroPatrimoine est investi à 75% sur l'Actif général de LA MONDIALE, le solde étant réparti sur un support diversifié, Épargne 365. Cette poche de diversification est gérée selon la méthode dite du « coussin ». En cas d'évolution défavorable des marchés actions, l'allocation stratégique OPCVM diversifiés sera progressivement ou totalement désinvestie au cours de l'année, puis totalement reformée dans son intégralité l'exercice suivant.

Le fonds EuroDifféré

Nortia II a connu une évolution importante avec la création du Fonds EuroDifféré, une nouvelle génération d'actifs en euros, dont la participation aux bénéfices n'est acquise qu'au terme d'une période de 4 ou 8 ans (*selon le choix du souscripteur*). Le Fonds EuroDifféré est le prolongement du Fonds EuroPatrimoine, créé en 2008, dont la participation aux bénéfices est versée intégralement chaque année.

Ceci implique un traitement fiscal particulier tant sur le plan de l'ISF que sur les rachats (*cf. fiche « Les fonds en euros »*).

■ NORTIA II S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DE L'ASSURANCE VIE

En cas de rachat :

La taxation sur les plus-values ne s'applique qu'en cas de retraits de capitaux du contrat. Les arbitrages n'ont pas d'incidences fiscales.

La fiscalité applicable s'analyse en fonction de la durée écoulée entre l'ouverture du contrat et le rachat.

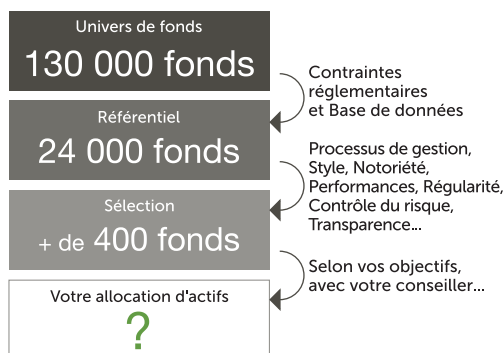
En cas de décès :

Le contrat s'inscrit dans le cadre de la fiscalité de l'Assurance vie en vigueur à ce jour.

■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des performances,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 400 OPCVM
- 1 SCI (*Philosophale*)
- Des produits ponctuels (*EMTN, CLN...*)
- 3 fonds en euros : l'actif général de LA MONDIALE, le fonds EuroPatrimoine, le fonds EuroDifféré

GESTION SOUS MANDAT

5 mandats de gestion multigestionnaires adaptés et en adéquation avec les marchés financiers :

- Défense alternative
- Europe 70 et Europe 100
- International Flexible 60 et Flexible 100

7 OPTIONS DE GESTION ASSISTÉE

Dans le cadre de la gestion libre, NORTIA II vous propose 7 options de gestion qui vous offrent la possibilité de bénéficier d'arbitrages automatiques selon des modalités prédéfinies.

- Investissement progressif
- Gestion par Horizon
- Sensibilisation/Désensibilisation
- Top Indexé (*prise de bénéfice*)
- Stop Loss relatif
- Stop Loss indexé
- Corridor indexé

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 4,50% maximum
- Frais de gestion annuels : 0,98%
- Frais de sortie : ni frais, ni indemnité de sortie
- Frais d'arbitrages : 0,65%
- Avances : jusqu'à 60% de l'épargne investie en U.C. et 80% de l'épargne investie en euros
- Frais de gestion des profils : majoration des frais de gestion de 1,25% par an maximum
- Les autres options de gestion sont gratuites.
Seuls les frais d'arbitrages sont prélevés à chaque déclenchement de l'option
- Frais de l'option PEP : majoration des frais de gestion de 0,20% maximum
- Frais de transfert de PEP vers un autre organisme : 0,50%

Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat **NORTIA II**
Accédez à notre formulaire en ligne via notre rubrique Contact, sur www.nortia.fr

FOCUS

ACTIF EN EUROS & EFFET CLIQUET

Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause.

PERFORMANCES NETTES :

(Actif général LA MONDIALE)

- + 3,37% en 2010
- + 3,57% en 2009
- + 3,92% en 2008
- + 4,12% en 2007
- + 3,92% en 2006

(Fonds EuroPatrimoine)

- + 5,00% en 2010
- + 6,00% en 2009
- + 0,40% en 2008

TRANSFERT DE PEP

- **Maintien des avantages fiscaux du PEP** : ancienneté du contrat, exonération d'impôts...
- **Cadre fiscal de l'Assurance vie** : exonération des droits de succession,
- **Performance et sécurité** : large choix d'UC, profils de gestion, capital garanti (*après 8 ans*).

LE PACTE ADJOINT...

Il consiste à coupler donation et Assurance vie. Cette association se traduit par :

- Un transfert de propriété immédiat,
- Le contrôle sur les sommes transmises,
- La fiscalité avantageuse de l'Assurance vie.